Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 022-212202626-20261005-2026_10_92-DE

COMMUNE DE QUINTIN
Département des Côtes d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 05 octobre 2026

Convocation du :	30 *septembre 2026*
Date d'affichage :	30 *septembre 2026*
Nbre de conseillers en exercice :	23
Présents :	16
Votants :	21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2026/10/92 (Nomenclature 4.2)

L'an deux mille vingt-six, le cinq octobre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Olivier CHASTEL.

Etaient présents :

CHASTEL Olivier - MICHEL Astrid - THERIN Emmanuel - CADIOU Marion - SIMON Selma - PREAUCHAT Gaëtan - ROUVRAIS Suzon - VINATIER Frédéric - RUEN Pauline - PORTIER Gérard - HESRY Michel - ROUSSEAU Patricia - FRENETTE Philippe - DUPLESSY Claire - AUBRY Isabelle - CHATTARD-GISSEROT Thibault.

Absents excusés :

HYMERY Sébastien, DUBUS Armand, CASIMIR Aurélien, RAOUL Laëtitia, QUEMARD Bertrand, CARRO Nicolas, GUILLOU-COROUGE Françoise.

Procuration : HYMERY Sébastien à FRENETTE Philippe
DUBUS Armand à MICHEL Astrid
RAOUL Laëtitia à CHASTEL Olivier
CASIMIR Aurélien à PREAUCHAT Gaëtan
CARRO Nicolas à AUBRY Isabelle

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Madame Claire DUPLESSY.

Délibération autorisant le recrutement d'un agent vacataire pour la distribution du bulletin municipal

Rapporteur : Gaëtan PREAUCHAT

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 022-212202626-20261005-2026_10_92-DE

Vu la délibération n°2024-12-80 du 18 décembre 2024 décidant de recruter un vacataire pour la distribution des bulletins municipaux d'information communale en fixant son temps de travail à 18 heures de distribution par Quintinais mensuel et 36 heures par Quintinais de Noël pour une rémunération équivalente au SMIC horaire du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant la nécessité de maintenir un agent vacataire pour effectuer la distribution des bulletins municipaux telle que présentée ci-dessus de manière discontinue dans le temps pour la période du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2029 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le maire à recruter un agent vacataire pour effectuer la distribution du Quintinais de manière discontinue dans le temps, pour une période de 36 mois allant du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2029 inclus, à raison de 18 heures par distribution du Quintinais mensuel et de 36 heures pour le Quintinais de Noël.
  Cet agent assurera ses missions sans aucune subordination hiérarchique.
  La rémunération de l'agent est attachée à l'acte déterminé réalisé. La « vacation » est fixée sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 12,31 € brut ou équivalent au SMIC suivant l'indice majoré 380 tel que stipulé dans l'arrêté du 22 mai 2026.
- d'inscrire les crédits suffisants au budget communal.
- de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

Pour extrait certifié conforme.

M. le Maire,
Olivier CHASTEL

La secrétaire de séance,
Claire DUPLESSY

